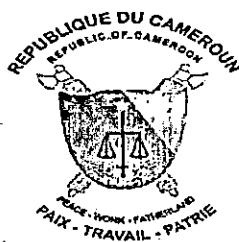


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES****SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE****SERVICE DES MARCHES****REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS**DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS****SUB-DEPARTMENT FOR BUDGET, EQUIPMENT AND MAINTENANCE****PROCUREMENT SERVICE**

0009

DECISION N°

/DIPL/D12/SDBMM/SM/BSCE du 25 FEV 2022

Portant attribution de la Lettre Commande N° 05/LC/ MINREX/CIPM/2022, passée après Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/MINREX/CIPM/2022 du 20 janvier 2022, en procédure d'urgence, pour la maintenance téléphonique au Ministère des Relations Extérieures

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
 Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le Décret n° 60/9 19 janvier 1960 portant Crédit du Ministère des Relations Extérieures ;
 Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
 Vu le Décret n°2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures ;
 Vu le Décret n°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu l'Arrêté n°148/CAB/PR du 30 octobre 1992 portant création du Contrôle Financier Spécialisé auprès du Ministère des Relations Extérieures ;
 Vu l'Arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination des responsables du Ministère des Finances ;
 Vu l'Arrêté n°00000210/MINFI du 11 juin 2020 portant création d'une Paix Générale et des Paix Spécialisées ;
 Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022
 Considérant l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/MINREX/CIPM/2022 du 20 janvier 2022,

DECIDE

Article 1^{er}: La société ci-après est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

Maître d'Ouvrage	Désignation du lot	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
Ministre des Relations Extérieures	Maintenance téléphonique au MINREX	ETS ISOTOP CONSULT B.P : 11057 Yaoundé Tel : 222 239 281	15 987 670	10,5 mois

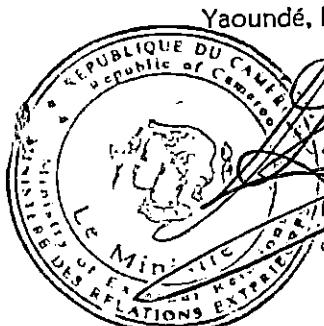
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le

25 FEV 2022

Ampliation :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINREX
- Intéressés
- Affichage/Archives/Chrono.



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

TEL: 222 21 38 40 B.P. 018 Yaoundé, courrier central, site web:www.diplocam.cm